



Belvaux/Sanem, le 07 février 2019

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 7 point 3 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été présentée en vue d'obtenir une autorisation:

DEMANDEUR: **NH Distribution**
OBJET: **la modification de l'arrêté 3/16/0024 – Southlane T3,
Section A « ESCH-NORD », Commune : ESCH/ALZETTE**
CLASSE : **3**
N° DOSSIER : **3/18/0156**

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **07 février 2019 au 22 février 2019 inclus**.

Le dossier en question est à la disposition du public au secrétariat de la Commune de Sanem.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,

Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
le bourgmestre,

Georges Engel